

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2024-10-01 du 10 octobre 2024 portant approbation du budget rectificatif du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 3, 12, 18 ;

Vu le règlement intérieur du comité national modifié, et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175 à 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2005 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vue la délibération n° 2023-11-01 du 30 novembre 2023 portant approbation du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1

Approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1.1. 11 emplois temps plein travaillés
- 1.2. 252 282 386 € d'autorisations d'engagement dont
 - 1 365 000 € de personnel
 - 16 717 386 € de fonctionnement
 - 234 200 000 € d'intervention
- 1.3. 144 971 021 € de crédits de paiement dont
 - 1 365 000 € de personnel
 - 14 506 021 € de fonctionnement
 - 129 100 000 € d'intervention
- 1.4. 130 000 000 € de prévision de recettes
- 1.5. 14 971 021 € de déficit budgétaire

Article 2

Approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2.1. 14 971 021 € de prélèvement de trésorerie
- 2.2. 15 971 021 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2.3. 74 505 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3

La directrice du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication sur le site internet du Fonds

Délibération n° 2024-10-01 du 10 octobre 2024 portant approbation du budget rectificatif du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024

Nombre de présents au moment de la délibération : 31

Nombre de membres votants : 17

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 17

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée ~~rejetée~~

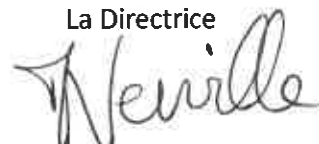
À Paris, le 10 octobre 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE